

L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire

Déclaration du groupe Outre-mer

« Une société qui survit en créant des besoins artificiels pour produire efficacement des biens de consommation inutiles ne parait pas susceptible de répondre à long terme aux défis posés par la dégradation de notre environnement. » Cette citation de Pierre Joliot-Curie résume avec qualité les limites de l'économie linéaire.

Cet avis affirme que l'affichage environnemental est un levier pour l'économie circulaire. La France a déjà engagé la démarche de l'affichage des informations environnementales dès le premier Grenelle de l'environnement.

Toutefois, la nécessaire transition qu'il faut opérer doit intégrer l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur conception à la gestion des déchets, d'abord pour les fabricants et les distributeurs qui exportent sur les territoires ultramarins et ensuite pour encourager les consommateurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Aussi, nous sommes encore plus sensibles au rôle et à l'importance de l'économie circulaire. C'est pourquoi, il faut encourager une consommation plus durable qui nécessite une meilleure information sur les principaux impacts environnementaux, en s'appuyant sur l'analyse du cycle de vie, levier indispensable pour inciter à des pratiques plus durables.

Toutefois, la délicate question de la prise en compte de nouveaux indicateurs tel que l'impact sur la biodiversité doit à la fois être pertinent tout en maintenant une mise en œuvre et une compréhension simplifiées pour les consommateurs.

Par voie de conséquences, la nécessité du déploiement de l'affichage environnemental nécessitera en parallèle :

- une influence accrue de la France dans le système PEF (Empreinte environnementale des produits) eu égard aux travaux engagés ;
- des investissements publics et privés pour soutenir les politiques publiques ainsi que les TPE/PME ;

- des moyens humains pour accompagner et contrôler les pratiques commerciales ; -
l'harmonisation du cadre réglementaire.

Notre société ne peut plus consommer sans se soucier du comment elle le fait, l'affichage environnemental constitue alors un levier essentiel pour une consommation durable et responsable.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis